

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de LUMBRES,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de contrôle réalisés sur le réseau d'assainissement rue Victor Hugo par la société SATER – rue du Bras – BP 40185 – 62504 SAINT-OMER Cedex du **Lundi 20 Octobre 2025 au Jeudi 23 Octobre 2025**,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux au niveau du Crédit Mutuel (angle rue Pasteur et rue Albert Thomas) jusqu'au croisement de la rue Victor Hugo et de la place Jules Leriche du **Lundi 20 Octobre 2025 au Jeudi 23 Octobre 2025**.

Article 2 : la circulation sera interdite dans ce même secteur aux bus de lignes du **Lundi 20 Octobre 2025 au Jeudi 23 Octobre 2025**.

Article 3 : La circulation se fera par demi-chaussée et sera limitée à 30 km/h.

Article 4 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 5 :
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Président du Département du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Directeur de la société SATER,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 25 Septembre 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire
le **26 SEP. 2025**